



## LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2020)

**6 660 tonnes**

mises sur le marché en France soit 10 millions de tonnes équivalent CO2

**1 988 tonnes**

de gaz récupérées par les opérateurs (dont 541 tonnes issues de la filière DEEE)

**913 tonnes**

régénérées

(+13% par rapport à 2019)

**174 tonnes**

détruites

(- 18% depuis 3 ans)

Près de **2 500 opérateurs attestés** pour la manipulation des gaz en Pays de la Loire



## ORGANISATION DE LA FILIÈRE

La filière des Gaz Fluorés est suivie par l'Observatoire des Gaz Fluorés mis en place par l'**ADEME**, dans le but de suivre les performances de la filière.

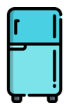
En 2014, un site internet SYDEREP (SYstème DEclaratif des filières REP) est créé par l'**ADEME** afin de recueillir les données de collecte et de traitement de la filière auprès des **opérateurs attestés**.

### GAZ FLUORÉS – DE QUOI PARLONS-NOUS ?

#### 3 principaux types de gaz :

Les HFC (hydrofluorocarbures) • Les PFC (perfluorocarbures) • Les SF<sub>6</sub> (hexafluorure de soufre)

#### Les domaines d'application :



• Les équipements du froid



• Les systèmes de refroidissement et de climatisation



• Le gonflement de la mousse isolante



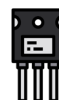
• L'extinction incendie



• Bulles d'air de chaussures de sport



• Aérosols

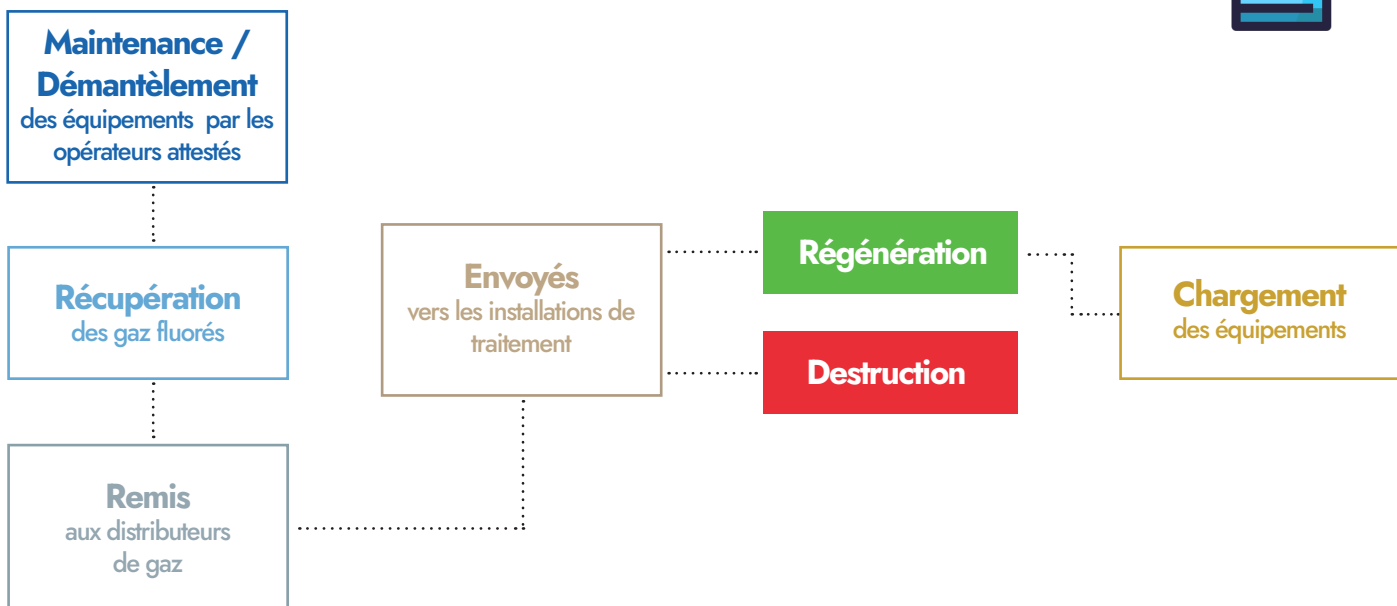


• Procédés de fabrication de semi-conducteurs

# LA FILIERE GAZ FLUORÉS



## FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



Les installations de régénération et de destruction se situent en dehors des Pays de la Loire, dans la partie Est de la France. Depuis 2015, un système de quotas limite la quantité de gaz vierge disponible sur le marché. Une augmentation des volumes de gaz régénérés est alors observée.

### Impacts des gaz fluorés et réglementation :

Les gaz fluorés sont de puissants gaz à effet de serre. Leur potentiel de réchauffement global (PRG) sur 100 ans est nettement supérieur à celui du CO<sub>2</sub> (pour le SF<sub>6</sub> le potentiel est 23 900 fois supérieur à celui du CO<sub>2</sub>).

Dans les années 80, les gaz chlorés (CFC) étaient largement utilisés pour la production de froid. Or ces CFC appauvrissent fortement la couche d'ozone.

En 1987, le **Protocole de Montréal engage l'élimination définitive des CFC.**

Aujourd'hui, les CFC sont remplacés par les HFC, dont certains ont un fort PRG. En 2016, l'accord de Kigali qui vise à la raréfaction des HFC est signé par les représentants de 197 Etats. Les pays industrialisés s'engagent à réduire de 45 % l'usage des HFC d'ici 2024 et de 85 % d'ici 2036, par rapport à la période 2011-2013.

Contact : [cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr](mailto:cannelle.huet@teo-paysdelaloire.fr)

En savoir plus : [Rapport annuel de la filière – ADEME](#) / [Infographie de la filière – ADEME](#)

